OMHQ

**MÉMOIRE** **DATE** : 26 janvier 2015

**DE** : Claude Foster, directeur général **À** : Communauté métropolitaine de Québec

**OBJET : Consultation publique sur le projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec**

## CONTEXTE

L'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ) agit à titre d'organisme paramunicipal désigné par la Société d'habitation du Québec pour assurer la gestion du parc de logements HLM et du programme de supplément au loyer (PSL) sur le territoire de la Ville de Québec, élargi depuis les fusions de 2002. L'OMHQ a également le mandat de gérer le parc d'habitations abordables de la Société municipale d'habitation Champlain (SOMHAC) ainsi que de développer de nouvelles unités de logement pour sa clientèle. En tant que centre de services, il offre enfin un soutien technique à 27 offices d'habitation et organismes des environs, et ce, dans le respect de l'autonomie locale de chacun.

L'OMHQ, incluant son devoir de gestionnaire de la SOMHAC et du PSL, gère ainsi plus de 10 000 unités de logement réparties au sein de plus de 200 sites sur son territoire. C'est plus de 15 000 personnes qui bénéficient directement de ses services.

Pour donner suite à l'invitation faite par M. Jeannot Richard, président de la Commission consultative, voici donc les commentaires de l'OMHQ relatifs au projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2016-2021 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMR).

## COMMENTAIRES

À la lecture du document de présentation du projet de PMGMR de la CMQ, nous tenons, en tant qu'important gestionnaire immobilier sur le territoire, à faire part de nos préoccupations, contraintes, potentielles initiatives et suggestions. Celles-ci s'articulent plus particulièrement autour de 4 des 36 mesures proposées.

<u>Mesure 6 : Augmenter la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements</u>

L'OMHQ se heurte dans plusieurs de ses immeubles à diverses contraintes qui l'empêchent de favoriser la récupération des matières recyclables de ses locataires. C'est souvent le manque d'espace et l'inhabitude des clients plus âgés qui posent particulièrement problème.

Considérant l'ampleur de notre parc immobilier ainsi que l'importance que nous accordons à la responsabilité sociale de notre organisation et au développement durable, nous aimerions permettre le déploiement de mesures incitatives pilotes qui contribueraient à améliorer ces problématiques de recyclage dans nos immeubles. Nous vous offrons donc l'opportunité d'utiliser certains immeubles de notre parc pour mener différents tests en cette matière. Nous serions très intéressés à devenir pour vous un partenaire de premier plan dans le travail de

développement d'outils et d'accompagnement pour assurer l'avancement de cette mesure. En d'autres mots, nous sommes ouverts à utiliser notre parc immobilier comme un «laboratoire vivant» pour permettre à terme l'augmentation de la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements.

Mesure 9 : Développer et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs ICI et résidentiel)

Dans le même ordre d'idées que pour la mesure précédente, nous sommes intéressés, en tant qu'organisation gestionnaire d'un important parc immobilier soucieuse d'assurer un développement durable pour notre collectivité, à contribuer avec vous à la réflexion permettant d'atteindre les objectifs fixés pour favoriser la récupération.

La mise en place exploratoire de certaines mesures pourrait encore là se faire dans nos immeubles. D'établir un cadre d'échanges formel entre nos organisations permettrait sans doute de partager des idées de mesures incitatives et d'évaluer ensemble leur mise en application.

Nous devons aussi souligner que nous agissons également à titre de développeur de nouveaux logements sociaux. Ce rôle de promoteur immobilier nous permettrait d'agir en parallèle par des initiatives dans le secteur ICI, en plus du secteur résidentiel.

Mesure 16 : Optimiser les services offerts dans les écocentres
Mesure 17 : Implanter un système de collecte des résidus encombrants

Nous sommes grandement confrontés à l'OMHQ au manque d'espace des écocentres qui ne permettent pas l'entreposage de matériaux usagés ou d'articles ayant un potentiel de revente ainsi qu'à l'absence d'un système efficace de collecte de ces résidus. En plus d'encourager le gaspillage, cette situation enlaidit nos quartiers et peut comporter beaucoup de risques pour la santé et l'hygiène de nos collectivités.

Il est fréquent à l'OMHQ de devoir disposer des biens de locataires qui ont déguerpi, qui ont été expulsés ou qui sont décédés. Dans certains cas, certains biens pourraient être utiles s'ils étaient redistribués à d'autres ménages. Depuis le 1er janvier 2015, la Ville de Québec n'entrepose plus ce type de biens. L'OMHQ se retrouve donc devant trois possibilités :

1. Jeter les biens.
2. Entreposer les biens pour s'en départir après un certain temps.
3. Trouver un organisme communautaire qui s'assurera d'entreposer et de redistribuer les biens.

Devant les contraintes actuelles des possibilités 2 et 3, c'est malheureusement la possibilité 1 qui est la plus souvent retenue, avec les frais qui doivent être encourus par notre organisation.

Il serait selon nous primordial de pouvoir bénéficier d'un service centralisé et collectif de collecte, d'entreposage et de redistribution de ce type de biens. Cela permettrait d'en faire profiter le maximum de citoyens tout en diminuant la quantité de déchets produits. Ce centre aurait comme mandat de classifier les biens avant d'en permettre la vente ou la redistribution. Actuellement, nous n'avons tout simplement pas d'espace pour effectuer cet entreposage et ce traitement des biens. Les organismes communautaires qui œuvrent auprès des clientèles dans le besoin vivent exactement la même problématique. Ils ne sont jamais en mesure de venir collecter les biens laissés dans nos logements faute d'espace pour les entreposer. Des quantités considérables de biens récupérables sont donc bêtement perdues chaque jour. Ce serait un énorme avantage et une solution à une sérieuse problématique de pouvoir bénéficier d'un endroit centralisé pour en assurer le tri et leur permettre une deuxième vie.

Dans d'autres situations, il est important de pouvoir disposer rapidement et proprement de ces biens parce qu'ils sont contaminés et représentent un risque pour d'autres ménages. C'est particulièrement le cas de biens infestés par les punaises de lit, phénomène sous contrôle mais

en progression à Québec. L'implantation d'un système de collecte des résidus encombrants devrait prendre cette donnée en considération.

Nous sommes donc très soucieux de voir ces deux mesures se réaliser dans les meilleurs délais.

**CONCLUSION**

Pour conclure, je vous réitère que nous sommes prêts et grandement intéressés à collaborer avec vous à la mise en œuvre de toutes les mesures abordées dans le cadre de ce mémoire. Elles revêtent une importance capitale pour notre organisation et sous un angle plus large, pour notre société. Nous vous assurons que nous ne négligerons pas les efforts pour vous aider à les concrétiser.

Nous vous rappelons que nous sommes prêts à développer à travers notre parc immobilier, en collaboration avec vous, des initiatives novatrices pilotes permettant d'augmenter la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements. Nous souhaitons aussi développer et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs ICI et résidentiel) (mesures 6 et 9 du PMGMR 2016-2021).

Nous insistions enfin sur l'importance de mettre en place un service centralisé et collectif de collecte, d'entreposage et de redistribution de biens réutilisables et de considérer la problématique des punaises de lit dans l'implantation d'un système de collecte des résidus encombrants.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à nos recommandations et au plaisir d'avoir l'opportunité de travailler avec votre équipe dans le cadre de la mise en œuvre de ce PMGMR 2016-2020.

Claude Foster, ing.
Directeur général
Office municipal d'habitation de Québec